

N°49

Octobre 2013

Caen Handi info



Caen Handi Info
Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH)
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.4
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.5
VIE PROFESSIONNELLE

p.5
ALLOCATIONS

p.5
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.6
VIE SOCIALE

p.10
ASSOCIATIONS

Organisés par le centre communal d'action sociale de la ville de Caen, les 5^{èmes} états généraux du handicap auront lieu **le jeudi 28 novembre, de 13h30 à 17h, à la Maison des Associations**, 7bis rue Neuve-Bourg-l'Abbé à Caen, **sur le thème "Handicap et vieillissement : accompagner au fil des ans"**.

A cette occasion, plusieurs aspects seront évoqués : définition du vieillissement précoce, les problématiques du vieillissement des travailleurs handicapés et de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes, en s'appuyant sur des réalisations ou projets locaux.

Cet après-midi d'échanges est ouvert aux associations et partenaires du secteur du handicap mais également au grand public intéressé par cette question.

La salle de conférence sera équipée d'une boucle magnétique et les débats seront traduits en langue des signes française et retranscrits par le biais de sous-titrages. Entrée libre.

Informations et inscriptions avant le 21 novembre : Mission ville-handicap, CCAS de la Ville de Caen

Tél: 02 31 15 38 56. Email: missionvillehandicap@caen.fr

SANTE

► "Le surpoids ajoute un handicap au handicap"

(ASH, 11/10/2013, p 13) – Réf: l'- 5

L'article restitue un entretien avec le docteur Claude Ricour, professeur de nutrition à l'hôpital Necker Enfants malades à Paris.

Celui-ci a mené une démarche innovante d'accompagnement et de prévention de l'obésité dans un institut médico-éducatif de Seine-et-Marne, sur une période de cinq ans. La prise en charge s'est effectuée à la fois auprès de l'enfant mais aussi auprès des professionnels qui l'entourent et auprès de sa famille.

Les résultats sont globalement positifs : changement d'habitudes alimentaires et développement de l'activité ludique et sportive.

http://www.ash.tm.fr/mybdd/upload/bdd_148/EtudeHandicapMentalObésité-07-10-13.pdf

► Un centre de réadaptation ouvert à Hérouville

Ouest-France, 16 octobre 2013 – Réf: l'- 10.3

En complément du centre hospitalier de réadaptation de La Ferté-Macé, le centre médical de réadaptation pour enfants et adolescents La Clairière a ouvert à Hérouville Saint-Clair. Géré par l'association Marie-Ange Mottier, l'établissement peut accueillir 23 patients jusqu'à 18 ans après un accident de la route ou une maladie en hôpital de jour ou pour des consultations externes. Envoyés par les établissements hospitaliers et par les établissements médico-sociaux de la région, ils sont pris en charge par une équipe médicale pluridisciplinaire.

Contact: CMPR La Clairière, 3 rue des Boiselles, 14200 Hérouville Saint-Clair. Tél: 02.33.37.50.00.

Avec le soutien de la ville de Caen, du conseil général du Calvados et du conseil régional de Basse-Normandie, l'association **RETINA France** organise un colloque sur les maladies de la vue et la recherche scientifique **le 16 Novembre, de 9h30 à 16h30, au Centre des Congrès**, 13 Avenue Albert Sorel à Caen.

Intervenants présents : le professeur Jean-Louis Dufier et le docteur Mathieu Robert, de l'hôpital Necker de Paris, le docteur Anne-Laure Lux, du CHU de Caen, Annie Coletta, directrice de la MDPH du Calvados et différentes associations de déficients visuels. Ouvert à tous.

Contact : Jean-Claude Letellier. Tél: 02 31 96 59 41. Email : jletellier@sfr.fr

► Handicap et soins

(ASH, 25/10/2013, p 12) – Réf: I'-12

Un appel à candidatures est lancé par les caisses de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO en lien avec le Comité national de coordination action handicap (CCAH) pour récompenser, en avril 2014, par un prix de 50 000 euros, un projet facilitant l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes à domicile ou en établissement.

Date limite des candidatures: 17 janvier 2014.

Contact: CCAH: Tél: 01 42 27 78 51 ou email: contact@ccah.fr.

Dans le cadre de la Semaine de la sécurité du patient, le CHU de Caen, le CISS Basse-Normandie et l'ARS de Basse-Normandie organisent, **lundi 25 novembre 2013, de 10h30 à 16h**, la 1ère Journée des usagers du CHU de Caen, dans le hall d'accueil du Bâtiment Sud.

Au programme : stands d'information, atelier et conférence-débat sur le thème "Usagers : connaissez-vous vos droits en matière de santé ?".

Contact : CISS Basse Normandie, Maison des Associations, 1018 Quartier du Grand Parc, Hérouville Saint-Clair. Tél : 02 31 83 01 43. Email : ciss.bn@orange.fr

ENFANCE ET SCOLARITE

► Handicap et scolarisation au CNED

(ASH, 11/10/2013, p 7) – Réf: II- 2.0

La scolarisation des élèves handicapés âgés de plus de 16 ans via le Centre national de l'enseignement à distance (CNED) est désormais gratuite, pour toutes les nouvelles demandes d'inscription.

<http://www.cned.fr>

► Scolarisation des élèves handicapés

(ASH, 25/10/2013, p 6) – Réf: II- 2.0

Afin de réaliser un diagnostic national sur la continuité des temps de vie scolaire et périscolaire des enfants handicapés, le site internet du défenseur des droits propose, depuis le 18 octobre, aux familles d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire (école maternelle ou élémentaire) ou relevant d'un établissement ou service médico-social, de remplir un questionnaire afin de témoigner des modalités de leur prise en charge.

<http://survey.euro.confirmit.com/wix3/p1579727213.aspx>

Depuis le 7 novembre 2013, un lieu d'accueil "**Perliparole**", destiné aux parents et enfants de 0 à 6 ans qui ont des questionnements autour du langage et de la communication, est ouvert tous les jeudis matins de 9h30 à 11h30 dans les locaux du C.A.M.S.P La Pomme Bleue, 6 avenue de Glattbach à Bretteville sur Odon, hors vacances scolaires.

Contact : Gaëlle CHEVALLIER. Tél: 02.31.29.37.00. Email : pommebleue@crop-normandie.fr

► Les IME veulent s'inscrire dans la cité

(ASH, 25/10/2013, p 28-31) – Réf: II- 2.4

Aujourd'hui, 1200 instituts médico-éducatifs (IME) comptabilisent 70 000 places en interne et 43 000 en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).

Ils ont engagé une mutation depuis notamment la loi de 2005 avec comme constat une hétérogénéité des publics accueillis et une nécessaire transformation vers des formules telles que les IME hors les murs ou les classes délocalisées dans les locaux d'établissements scolaires.

Ces transformations se heurtent parfois au manque de moyens de l'Education nationale et aux complications administratives.

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

L'association L'ADAPT organise la semaine de l'emploi des personnes handicapées du 18 au 24 novembre.

Plusieurs actions sont organisées sur Caen et ses alentours en lien avec différents partenaires :

- Une conférence sur le thème : « Jeunesse, Éducation, Insertion, quels enjeux aujourd'hui ? » à l'IRTS d'Hérouville Saint-Clair, le 18 novembre à 17h30.

- Une découverte des métiers de la ville de Caen et du CCAS (CAP EMPLOI 14 - Ville de Caen) à l'auditorium du musée des Beaux-arts de Caen, le 22 novembre de 9h à 12h.

- Actions de sensibilisation (L'ADAPT - Ville de Caen), le 22 novembre, à partir de 14h, place Bouchard, à Caen.

- Action "Sport autrement" (AGEFIPH, Comité Régional Handisport de Basse-Normandie), le samedi 23 novembre après-midi, au Village Oxyane Décathlon à Mondeville.

Programme complet sur <http://www.semaine-emploi-handicap.com>

ALLOCATIONS

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<http://www.caen.fr/ccas/personnesHandicapees/prestations.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROTECTION SOCIALE

► L'Etat condamné à trouver en urgence une place en établissement pour une jeune femme handicapée

(ASH, 11/10/2013, p 38-39) – TA de Cergy-Pontoise, n° 1307736 du 7 octobre 2013 - Réf: V- 2.4

Les parents d'une jeune adulte polyhandicapée présentant notamment d'importants troubles autistiques ont saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en se prévalant de l'atteinte portée à leurs droits fondamentaux et de la situation d'urgence résultant de l'absence de prise en charge adaptée de leur fille par un établissement médico-social.

Par une ordonnance en date du 7 octobre 2013, le juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a enjoint au directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile de France de prendre toutes dispositions

pour qu'une offre de soins permettant la prise en charge effective, dans un délai de quinze jours, de la jeune femme, par un établissement médico-social adapté à son état, soit présentée à ses parents. Il a assorti cette injonction d'une astreinte financière de 200 euros par jour de retard.

<http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/files/2013/10/TA-CERGY-r%C3%A9f-7-octobre-2013-1307736-prise-en-charge-handicap%C3%A9e.pdf>

► Handicap mental : l'Agence des droits fondamentaux de l'UE prône l'abrogation des dispositifs de tutelle totale

(ASH, 25/10/2013, p 12) – Réf: V- 2.2

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a publié récemment un rapport sur la capacité juridique des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes handicapées intellectuelles en Europe. Aujourd'hui, seuls l'Allemagne et la Suède ont abrogé les dispositifs de tutelle totale pour les remplacer par des mesures de prise de décision assistée respectant l'autonomie, la volonté et les préférences de la personne handicapée. L'Agence préconise leur extension aux autres pays de l'Union européenne qui, pour la plupart, restreignent la faculté d'exercer une capacité juridique aux personnes handicapées en situation de handicap mental ou psychique, par une prise de décision substitutive (mise sous tutelle complète ou partielle), méconnaissant ainsi l'article 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui énonce que le handicap ne saurait, à lui seul, justifier la privation de la capacité juridique.

http://fra.europa.eu/legal-capacity-intellectual-disabilities-mental-health-problems-factsheet-fr_0.pdf (fiche d'information)

http://fra.europa.eu/legal-capacity-intellectual-disabilities-mental-health-problems_fr.pdf (rapport)

VIE SOCIALE

HEBERGEMENT

► L'ANESM livre les résultats de la première enquête sur la bientraitance dans les MAS et les FAM

(ASH, 18/10/2013, p 8) – Réf: VI- 1.2.0

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) a mené, fin 2012, une enquête nationale sur la bientraitance des personnes handicapées accueillies en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et en foyers d'accueil médicalisés (FAM) auprès de plus de 1400 structures.

Elle a permis de réaliser un état des lieux des pratiques au sein des établissements : démarche de projet personnalisé et évaluation régulière pour tenir compte des modifications de situation des personnes, information et recherche de l'accord des usagers sur leur séjour. Elle a mis en exergue la difficulté de nombreux établissements à assurer la continuité des soins la nuit et pendant les week-ends, jours fériés et vacances.

Néanmoins, 75% d'entre eux considèrent qu'ils sont en mesure d'organiser l'accompagnement médical de leurs résidents en situation de fin de vie.

Une majorité des structures disposent d'espaces extérieurs sécurisés et accessibles mais seulement une sur deux met à disposition de chaque résident une salle de bains individuelle adaptée, tandis que la liberté de circuler librement est beaucoup plus effective à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur.

Enfin, plus de 90% des structures ont instauré un conseil de la vie sociale avec toutefois une participation souvent limitée des usagers.

http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/ANESM-Rapport_d_enque_te_Bientraitance.pdf (rapport)

http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/ANESM-Rapport_d_enquete_Bientraitance-SYNTHESE.pdf (synthèse)

► Seul un quart des EHPAD sont adaptés à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes

(ASH, 25/10/2013, p 15-16) – Réf: VI- 1.2.7

Un état des lieux de l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), réalisé grâce à une enquête nationale menée par

le Groupement national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO), a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées lors de leur prise en charge et dans la cohabitation entre les résidents. Environ deux tiers des maisons de retraite accueillent des personnes handicapées vieillissantes mais seulement 25% d'entre elles propose des activités et des accompagnements spécifiques à ce public : architecture adaptée, outils de communication, activités.

Malgré quelques expériences innovantes (établissements ayant mis en place des réponses spécifiques en termes de personnels, de partenariat et de tarification), les directeurs d'EHPAD accueillant les deux publics soulignent très souvent des problèmes de cohabitation dus aux différences d'âge et d'habitudes, de même que le manque de formation global des professionnels du secteur gériatrique en matière de prise en charge du handicap.

<http://www.creahil.com/images/gespo-ehpad-handicap-1.pdf>

La résidence Ti'Hameau® située à Iffs dispose de 8 logements de plain-pied d'environ 55m² avec jardin et terrasse en bois adaptés à des personnes en situation de handicap moteur très dépendantes. Un service mutualisé d'aide à domicile y est présent 24 heures sur 24, 365 jours par an pour compenser leurs handicaps. Une pièce commune est accessible à l'ensemble des locataires de la résidence. Les 6 autres logements sont occupés par des personnes valides.

Un des 8 appartements est disponible : pour toute candidature, il convient de s'adresser à Mme Marie-Thérèse BECAN, Directrice de Caen Familles Services. Tél : 02.31.52.02.03.

<http://www.ti-hameau.com>

VIE A DOMICILE

► Un SAVS pour déficients mentaux âgés. Savoir faire face au quotidien

(ASH, 4/10/2013, p 26-29) – Réf: VI- 1.1.3.9

A Paris, le service d'accompagnement pour personnes handicapées mentales âgées (Saphma), créé par l'association Vie et Avenir, suit 31 bénéficiaires qui majoritairement travaillaient auparavant dans des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Quatre travailleuses sociales se déplacent régulièrement à leur domicile pour les accompagner dans les tâches administratives et quotidiennes (surveillance de l'alimentation, prise de rendez-vous médicaux...).

Des ateliers sont organisés tous les après-midis (cuisine, théâtre, gym douce, décoration, chant) et des séjours de vacances sont également proposés aux usagers du Saphma.

Contact: Saphma : 204 rue Lecourbe, 75015 Paris. Email: vieetavenir@wanadoo.fr

► Une école de la vie autonome. Devenir acteur de sa vie

(ASH, 11/10/2013, p 20-23) – Réf: VI- 1.2.8

Ouvert depuis novembre 2012, d'une capacité totale de 20 places, l'Ecole de la vie autonome, près de Nancy, accueille des jeunes adultes handicapés moteurs de toute la France afin de leur apprendre à vivre en milieu ordinaire.

Dotée d'un budget de 1,4 million d'euros financé par l'assurance maladie, cette structure a la forme d'une maison d'accueil spécialisée où les résidents ont en moyenne quatre ans pour effectuer l'apprentissage de l'autonomie.

Au bout de deux ans, ils peuvent intégrer un studio situé dans l'agglomération nancéienne, accompagnés de l'équipe pluridisciplinaire de l'Ecole de la vie autonome.

La plupart des résidents étaient auparavant dans des établissements pour enfants et doivent prendre désormais des initiatives et gérer seuls leur quotidien (vie domestique, démarches administratives...).

Contact : Ecole de la vie autonome: 1 rue du Vivarais, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy. Tél: 03 55 68 70 28. Email: ohs.mm@ohs.asso.fr

► Aides techniques pour les personnes âgées dépendantes ou handicapées : l'IGAS plaide pour une meilleure prise en charge

(ASH, 18/10/2013, p 9-10) – Réf: VI- 3.2.1.0

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a conduit une mission d'évaluation de la politique des aides techniques en direction des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes avec pour objectif d'éclairer les modalités de prise en charge et d'acquisition des aides techniques pour ces publics dès lors qu'ils vivent à leur domicile.

Dans un rapport, elle formule des recommandations visant à structurer le pilotage du dispositif et à le rendre financièrement accessible à tous les usagers concernés, qu'ils soient bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées dépendantes.

L'IGAS préconise également une simplification des démarches en instaurant notamment un pilotage national autour de la direction de la sécurité sociale et de renforcer l'intervention de l'assurance maladie en élargissant la liste des produits et des prestations remboursables (LPPR) aux aides techniques les plus courantes et les plus onéreuses.

Enfin, l'IGAS recommande plusieurs mesures permettant une meilleure connaissance ou encore une meilleure exploitation des aides techniques comme par exemple les expérimentations en faveur de la location et du prêt des matériels coûteux couramment utilisés.

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2013-033P_-DEF.pdf

► Aides humaines : qui fait quoi?

(ASH, 18/10/2013, p 26) – Réf: VI- 1.1

Une enquête de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) auprès des allocataires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) dresse un tableau, pour l'année 2009, des aidants qui les assistent au quotidien.

Une majorité de bénéficiaires de la PCH ont recours à leur entourage surtout pour les activités quotidiennes et, dans un cas sur deux, à un professionnel qui est sollicité, dans ce cas, pour les tâches ménagères et pour les soins personnels.

La durée de l'aide dépend de la nature du handicap et du type de prestation.

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er855.pdf>

ACCESSIBILITE

► Grenoble (Isère). Quatre quartiers en quête d'accessibilité

La Gazette des communes, 7 octobre 2013, p 42 – Réf: VI- 2.0

A Grenoble, le projet Inovaccess, mené sur une durée de trois ans et demi, a permis de faire progresser l'accessibilité de quatre quartiers à l'ouest de la ville et de sensibiliser les entreprises de ces territoires.

Plusieurs acteurs ont été mobilisés : l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la ville de Grenoble, deux assistants à maîtrise d'ouvrage (Handigo, groupement de consultants et d'architectes en accessibilité pour tous, et l'agence de communication Treize avril) et deux chercheurs en sciences sociales du laboratoire Pacte (CNRS - université de Grenoble) chargés d'évaluer le projet au fil de sa mise en œuvre.

La démarche consistait à rencontrer les 74 employeurs privés et publics (de plus de 10 salariés) du périmètre pour leur proposer un diagnostic détaillé et gratuit de l'accessibilité de leurs locaux et à les inciter à engager des travaux : 53 diagnostics ont ainsi été réalisés mais seules 5 opérations de travaux ont été engagées.

Inovaccess couvre 70 % du montant des travaux, dans la limite de 150 000 euros.

Le projet a également permis d'agir en amont en réalisant et finançant des avant-projets permettant d'intégrer dès la conception les surcoûts liés à l'accessibilité.

A partir de 2014, le service « accessibilité » apportera à toute entreprise grenobloise qui en fera la demande une aide financière et technique au diagnostic « accessibilité ». Le schéma directeur d'accessibilité de Grenoble a également pris en compte les objectifs d'Inovaccess en abordant tous les types de handicap (travaux spécifiques et élaboration de scénarios possibles).

► **Caen. Un atlas conçu pour les déficients visuels**

Ouest-France, 18 octobre 2013 – Réf: VI- 3.4.1.4.3

A l'initiative de l'association Cécitix, un atlas en relief et en couleur de la ville de Caen a été réalisé par une étudiante en master de géographie de l'Université de Caen, afin de permettre aux personnes non-voyantes et malvoyantes de se situer dans la ville en identifiant par exemple les rues et boulevards, les lignes de tram, les principaux monuments et espaces verts...

L'association recherche des partenaires financiers pour boucler son projet.

Contact: Cécitix: cecitix@wanadoo.fr

LOISIRS ET CULTURE

► **Caen. Promenade botanique et tactile à la Colline aux Oiseaux**

Ouest-France, 8 octobre 2013 – Réf: VI- 3.3

Ouvert aux personnes voyantes et non-voyantes, le Comité régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature (Crépan), en partenariat avec la Ville de Caen, a organisé un jeu de reconnaissance tactile de feuilles d'arbres, à la colline aux Oiseaux.

Le Crépan a également publié un livre en braille avec des dessins d'arbres, de feuilles et de graines en relief.

<http://crepan.free.fr/?q=node/5>

La compagnie Absolument ! Production donnera 4 représentations de son spectacle «Hollywood» au Centre d'Animation Tandem, 8, rue Nicolas Oresme à Caen :

- **Le vendredi 29 novembre à 9h30 et à 15h**, à destination spécifiquement des groupes de scolaires ou provenant d'IME ou d'ESAT : 5 euros par personne (accompagnateur gratuit au-delà de 3 personnes).
- **Le samedi 30 novembre à 11h et 17h** : Tout public. Tarif : 5 euros.

Contact: Centre d'animation TANDEM. Tél : 02 31 29 54 54: Email : info@caentandem.com

Compagnie Absolument ! Production : c/o Bazarnaom, 65 Rue Rosiers - 14000 Caen. Tél : 06 52 07 67 77

Email : cieabsolumentproduction@gmail.com. Site internet : <http://absolumentproduction.com>

► **Accès à la culture : de réels progrès...mais insuffisants**

(ASH, 18/10/2013, p 32-35) – Réf: VI- 3.3.0

L'article présente de nombreuses initiatives sur toute la France qui ont permis d'améliorer l'accès à la culture des personnes en situation de handicap (Paris, département de l'Hérault, Lyon, Caen,...).

Cependant, le potentiel artistique et créatif des personnes handicapées est encore peu valorisé.

Enfin, une étude menée en 2012 par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS-HEA) présente les diverses manières de percevoir les pratiques culturelles des personnes handicapées.

http://www.inshea.fr/ressources/documents/rapport_dubois-ebersold_handicap_culture_participation.pdf

La Bibliothèque sonore Pierre-Villey, place Louis Guillouard à Caen, met gratuitement à disposition des personnes qui ne peuvent plus lire, des livres enregistrés sur CD, sur lecteur Mp3 ou en écoute directe sur le site de la bibliothèque sonore: www.bibliotheque-sonore-caen.fr
 Sur présentation d'une carte d'invalidité avec un taux de 80% ou d'une attestation d'un médecin spécialiste, toute personne peut s'inscrire à ce service, quel que soit son lieu d'habitation.
 Contact : Denise Chippaux. Tél: 02 31 30 47 05. Email: bibliotheque.caen@agglo-caen.fr

ASSOCIATIONS

L'association Autisme Basse-Normandie organise, le **samedi 23 novembre, de 9h30 à 12h**, une rencontre avec Mme Annie Coletta, directrice de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Calvados, à la Maison des Associations, 7 bis rue Neuve Bourg l'Abbé, à Caen **sur les droits des personnes en situation de handicap** (Comment bien instruire un dossier de demande auprès de la MDPH).
 Contact et réservation auprès de Josiane Kindynis : josiane.kindynis@laposte.net et Evelyne Nové : evelyne.nove@orange.fr. Site internet: www.autisme-basse-normandie.org

L'association Le Monde de Loris organise un café "parents" le **vendredi 29 novembre de 14h à 16h**, au salon de thé "Les Petites Douceurs", 13 rue aux Fromages à Caen, sur le thème "**le couple face au handicap de son ou de ses enfants**" avec l'intervention d'Anne Cécile Gasnier, psychologue.
 Contact et réservation : lemondedeloris@orange.fr ou auprès de Sophie Kerdellant : Tél: 06 08 69 75 88 ou de Patrick Durand : Tél: 06 30 95 00 57.

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Déclic (n°155- Septembre / octobre 2013)

Dossier: Scolarité

Etre Handicap Information (n°127- Septembre/Octobre 2013)

Dossier: Handicap psychique et emploi : c'est possible.

Faire Face (n°723- Octobre 2013)

Dossier: Le coma dans tous ses états

Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr/ccas rubrique *personnes handicapées*
[Le guide Accessibilité](#), des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 9h30 à 12h00

CCAS de CAEN **Service Information Personnes handicapées**

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : *arrêt Bernières*
Bus : *arrêts Saint-Jean ou Bernières*